

LETTRE

A M. le RÉDACTEUR du journal de Médecine, concernant les expériences de M. Mittié, faites à Grenoble, en 1788.

PAR M. VILLARS, Médecin de l'Hôpital Militaire, &c.

Le plaisir de dire du mal, n'a jamais été celui de l'honnête homme. Lett. de M. Mittié au Redacteur de la Gazette de Santé, *Paris, 1785. pag. 8.*

MONSIEUR MITTIÉ, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, n'a cessé depuis dix à douze ans, de fatiguer les médecins & de tromper l'opinion publique, par ses ouvrages & par ses diatribes. Il ne cesse d'écrire sur le traitement des maux vénériens : il a fait imprimer successivement à Paris, sans censure, sans privilege, plusieurs brochures depuis 1777, dont huit sont venues à notre connoissance. Tantôt il dit qu'il n'a pas besoin de

censure, parce qu'il n'a point d'adversaires (1); tandis qu'il ne cesse d'attaquer tous les Médecins, les Rédacteurs des papiers publics, & jusques aux personnes en place, pour s'en procurer (2). Ailleurs (3), il dit que chacun se peint dans le jugement qu'il porte : il provoque les Médecins les plus estimables, les plus accrédités dans la capitale, par leurs lumieres & par leurs places; il les force jusqu'aux derniers retranchements pour avoir leurs opinions, leur jugement sur ses ouvrages; mais bientôt après il en appelle, les argüe d'ignorance & de fausseté (4).

En tout cela, M. M. suit son penchant & sa mauvaise humeur; il est réfuté par les uns, abandonné par les autres; peu nous importe. Il nous attaque aujourd'hui personnellement, dans une nouvelle brochure qu'il vient de faire imprimer, ensuite des expériences qu'il fut chargé de faire à Grenoble, en 1788, par ordre du gouvernement (5). Devons-nous lui répondre? Il le désire, il provoque même quelques-uns de ses commissaires à cet effet, & cette maniere de s'y prendre devroit seule nous en dispenser. Il repugne, certainement, à une ame honnête, d'avoir à répon-

---

(1) Réponse à M. Bacher, 8°. de 63 pag., 1782; page 11.

(2) Lettre aux Rédacteurs de la gazette de Santé, Paris, 1785, pag. 40, 41 & suiv.

(3) Réponse à M. Bacher, pag. 10.

(4) Réponses préliminaires aux objections sur l'aithiologie de la salivation; réponse de MM. Croharé, Paulet, &c., pag. 14 & suiv.

(5) M. M. a fait imprimer les verbaux, certificats & autres pieces dans un mémoire 4.° de 48 pages, non compris 38 pages d'observations, auxquelles M. M. donne le nom d'*importantes*; mais qui ne renferment que des déclamations fausses & des invectives.

dre & à se plaindre d'un confrere, dont l'âge & les talents lui avoient inspiré de la confiance. Aussi me bornerai-je, dans cet écrit, à relever quelques inconséquences de M. M., sans me permettre aucune réflexion personnelle. Nos certificats, livrés à M. M., ont été dénaturés par des notes, par des interprétations téméraires & injustes. Ma délicatesse est blessée, mon état compromis, & l'intérêt de l'humanité me fait un devoir de répondre à ces inculpations.

Il est, sans doute, dans la ville de Grenoble & ailleurs, une foule de victimes du libertinage, dont la douleur, aggravée par les regrets, irrite encore la curiosité. M. M. leur a fait des promesses exagérées : avant d'examiner si elles sont fondées, essayons d'apprécier ses ouvrages.

M. M. dans ses brochures, ne craignant pas d'exalter son savoir & ses vertus, se donne tantôt pour avoir vingt ans, trente ans, quarante ans d'expériences (1). Il nous dit, en 1777 (2), que le mercure réduit en *lise* (3), battu dans de l'eau, est un excellent remede : que *les préparations mercurielles acides, doivent être données au-delà de ce qu'il en faut pour guérir* (4). En 1785, M. M. a changé d'opinion (5), il dit que c'est *une duperie* que de croire au mercure.

---

(1) Réponse à l'auteur de la gazette de Santé, 8vo., 1780, pag. 16. Lettre aux rédacteurs de la même gazette, 8vo., 1785, pag. 62, & Obs. *import.* pag. 5.

(2) Ethyologie de la salivation, pag. 1.

(3) Lyse est un mot grec que les anciens médecins employoient pour exprimer la guérison des maladies, qui s'effectuoit d'une maniere insensible, sans crise apparente. Voyez Foës. Econom. hipp. 237. Castell. Lexic. p. 472.

(4) Ethyologie de la salivation, pag. 75.

(5) Lettre aux redacteurs de la gazette de Santé, p. 5.

En 1779, M. M. paſſa bruſquement au traitement végétal (1). Juſqu'ici, ſon imagination féconde avoit préconiſé l'acide phoſphorique; cet acide mis en vogue par un chimiſte juſtement célebre (2); mais que M. M. n'a pas daigné citer, lui donna lieu d'en fabriquer un ſel mercuriel animal, dans les vaiſſeaux du corps humain. Mais comme à Paris tout ſuit les modes: comme l'opinion des auteurs à prétentions, eſt obligée de ſuivre le torrent qui lui paroît le plus favorable pour les rapprocher de la fortune, il fallut ſacrifier le mercure, reprocher ſes victimes innocentes à des perſonnes plus innocentes encore, tandis que ce demi-métal ne devient dangereux qu'entre des mains imprudentes. Des tiſanes *italiennes* & *américaines* furent, ſans doute, la cauſe de cette ſubite révolution. M. M. voulant guérir à *deux ſols*, pour chaque traitement (3), eut recours aux plantes indigenes. Cependant il ne put totalement oublier le mercure: ſoit par un reſte d'habitude ou de penchant, il dit dans ſes Obſervations ſommaires, (pag. 29) que la diſſolution de ſublimé corroſif eſt une préparation des moins mauvaiſes. Nous voyons dans ſon Mémoire, pag. 15, avec quelle précaution il dé-

---

(1) Obſervations ſommaires, 8°., pag. 7 & ſuiv.

(2) M. Sage, profeſſeur royal de chimie & de docimaſie, &c.

(3) Réponſe à M. Bacher, 8°. la Haye, pag. 13, oui *à deux ſols*, repete M. Mittié; mais il a appris à pluſieurs particuliers, pendant ſon ſéjour à Grenoble, que ſon traitement étoit beaucoup plus cher, & encore ne les a-t-il pas tous guéris. Je ne me permettrai pas d'autres réflexions ſur la modicité de ce prix: ſi elle pouvoit être réelle, il ne vaudroit pas la peine d'en parler; mais il eſt démontré que M. M. emploieroit plus de cent fois ce prix, pour les maladies les moins graves, même en ſuivant ſa méthode.

fend à ses Commissaires à Grenoble, en 1788, de se servir de ce sel mercuriel, même extérieurement, pendant qu'il continue à l'employer lui-même en leur présence.

Si tant de contradictions manifestes, ne suffisoient pas pour réduire au degré de confiance que méritent les observations de M. M., aux yeux du public, il nous seroit facile d'en ajouter beaucoup d'autres. Dans sa réponse à M Bacher, par ex., pag. 19. En parlant du remede du sieur Laffecteur, M. M. dit, *que la tisane de salsepareille seule suffit dans plusieurs cas.* Comme ses brochures nous étoient connues avant son arrivée à Grenoble, nous avons eu soin de demander souvent à M. Mittié, ce qu'il pensoit de la tisane de salsepareille; il nous a toujours répondu affirmativement, que cette plante ne guérissoit pas, qu'elle étoit trop mucilagineuse, pas assez active. Dans d'autres occasions, il nous assuroit que l'eau de casse, la casse seule, sur-tout si l'on avoit soin d'employer le bâton entier avec l'écorce, guérissoit infailliblement avec le temps. Que devions-nous penser de ces assertions? Aurions nous dû condamner M. M. sans l'entendre? Non; la prudence, la justice même exigeoien que nous suivissions attentivement ses expériences; d'ailleurs, les ordres du Ministre les rendoient respectables, & l'air de conviction de M. M. ne laissoit pas que de les rendre recommandables.

M. M. arriva à Grenoble, pour traiter, dans l'hôpital militaire, tous les soldats atteints de maux vénériens, tant de la garnison que des garnisons voisines. Une lettre de M. le comte de Brienne, datée de Versailles, du 11 mars 1788, écrite à M. de la Bove, mentionnée dans le recueil de M. M., pag. 22, portoit que ce *traitement seroit végetal.*

Le 16 mai il fut dressé procès-verbal de vingt-deux malades, par MM. Teysseyre & de Fonte-

nay, en préſence de MM. Blanc & Gagnon, médecins; de MM. Heraud & Bilon, chirurgiens; de MM. Noel & Colon, chirurgiens majors des régiments d'Auſtraſie & de Royal la Marine; de MM. les Religieux de la Charité & du Médecin de l'hôpital; tous invités par M. l'Intendant à ſuivre cette expérience. M. M. voulut d'abord, que le verbal fît mention qu'il n'entendoit communiquer ſes compoſitions qu'aux Religieux de la Charité & à M. Gagnon. Le ſieur Villars médecin de l'hôpital, ayant fait des repréſentations à M. le Duc de Tonnerre, ſur la néceſſité de réunir un chirugien à M. Gagnon, pour plus d'authenticité, le ſieur Heraud, chirurgien du dépôt de mendicité, fut adjoint par M. le Duc, du conſentement de M. M. L'intervalle écoulé entre le verbal dreſſé & non ſigné, permit aux autres commiſſaires d'obſerver à M. M., qu'ils ne pourroient atteſter au Miniſtre que le traitement qu'il devoit employer fût purement végétal, dès qu'il leur en cacheroit la préparation. Mieux conſeillé, ou plus réfléchi, il les invita tous à ſe trouver à une ſeconde compoſition, qui eut lieu le 21 juillet, quatrieme jour du traitement. Mais M. M. eut l'attention de faire ajouter au procès-verbal, *que ſans y être tenu par aucun ordre du Roi ni du Miniſtre, il demandoit que ſon remede fût préparé & adminiſtré par MM. les Religieux de la Charité, par les Médecins & Chirurgiens.* Ce verbal ne put être ſigné que pluſieurs jours après, & il ne nous en fut remis copie que le 14 juillet. Nous aimons à croire, que les troubles ſurvenus à Grenoble, pendant cet intervalle, en furent la ſeule cauſe. L'inconvénient qui en eſt réſulté, c'eſt la condition ridicule, ou au moins impoſſible à remplir, qui exige que dix perſonnes, trois Religieux & ſept Commiſſaires compoſent & adminiſtrent le remede. Le certificat des Médecins & Chirurgiens, rapporté, pag. 16,

du recueil de M. M., ayant rétabli la vérité de ce qui se passoit véritablement, que le remede a été préparé & administré par les Religieux de la Charité, en notre présence, il est inutile de s'y arrêter.

Six autres malades s'étant présentés le 21 juillet, ils furent réunis aux premiers, ce qui en porta le nombre à vingt-huit. Ce que dit M. M. en note, pag. 7, des six autres, par lui traités, est faux. Il n'y a pas eu d'autres malades traités par sa méthode, & dont on ait tenu journal, que les quarante-trois traités par les Religieux de la Charité & portés sur l'état du P. Elisée, rapporté pag. 31 du recueil de M. M. Il est à propos d'observer, que M. M. toujours disposé à grossir les objets qui l'intéressent, a déja dit, pag. 32 de son mémoire, que cette liste étoit composée de cinquante-deux malades, au lieu de quarante-trois.

M. M., pag. 15 de son mémoire, tâche de pallier l'usage qu'il faisoit des lotions de sublimé corrosif, à la dose de vingt-quatre grains par pinte d'eau. Ses Commissaires ont dit dans leur rapport, pag. 14, *les symptômes externes ont été traités par les méthodes ordinaires*; c'est-à-dire, que M. M. a employé le fer tranchant & les caustiques, même plus fréquemment, *qu'il a fait usage aux uns de lotions savoneuses, émolientes, de l'eau vegeto-minerale, & pour quelques-uns d'une dissolution de sublimé corrosif, &c.* Non content d'être parvenu, à force d'instances & de prieres, à obtenir ainsi un certificat, qui ne devoit pas être séparé du procès-verbal, il a encore tâché d'atténuer l'usage du mercure qu'il avoit abjuré devant le Ministre, aux yeux du public par ses écrits, & devant ses Commissaires par des assertions journalieres, & en a réduit l'usage à deux malades seulement. Les cahiers de visite pourroient prouver à M. M. que les lotions de sublimé, ont été employées pour les malades n°. 8, 12, 13, 15 & 20, & certainement

il en a fait usage pour d'autres dont on n'a pa tenu note. Que deviennent alors les notes de M. M., ajoutées après coup à la suite de nos verbaux & rapportées, pag. 15 de son recueil? Il nous permettra de rappeller ici ce qui s'est passé en présence de MM. Blanc, médecin, Heraud, Bilon, Colon & Villars, le 21 juillet, chez M. Gagnon, commissaire, chargé de la redaction du procès-verbal. M. Colon ayant requis qu'on fit mention des lotions de sublimé dans le verbal, M. M. passa négative du fait, donna même sa parole d'honneur contre l'assertion de M. Colon. Comme ces lotions étoient portées sur le journal d'observations, tenu par le sieur Villars, médecin de l'hôpital, ainsi que dans le cahier de visite tenu par le sieur Roubaud, un des éleves; comme ce fait pouvoit être attesté par plus de vingt éleves, par les Religieux de la Charité qui avoient écrit la formule sous la dictée de M. Mittié, fourni même le sublimé & les autres drogues, M. M. se réduisit à dire, qu'il n'avoit usé de sublimé que pour un seul malade; mais qu'il demandoit en grace, qu'il n'en fût pas fait mention dans le verbal, disant qu'il préféreroit plutôt qu'on ne parlât que de dix malades, au lieu de vingt-huit, à cause de ses ennemis à Paris, &c.

Que le Public ne croie pas que j'attaque ici la probité de M. M. Je n'ai promis que de relever ses inconséquences: or celle-ci en est une des plus fortes, bien faite, à la vérité, pour donner des regrets à des Commissaires, qui auroient pu s'être trop confiés à ses assertions; mais comme nous avions preuve en main, & même par écrit de ce qui s'étoit passé, il est évident qu'on ne peut pas même soupçonner M. M. d'avoir voulu nous tromper; car il employa le sublimé & les autres remedes sous les yeux de ses commissaires, & sans dissimulation.

Ce Médecin n'a donc fait que rendre justice à la vérité, lorsqu'il a dit que c'étoient MM. Colon & Villars seuls, qui avoient voulu qu'on ajoutât la note concernant le sublimé. Il auroit pu, par exemple, se dispenser d'interprêter aussi mal leurs intentions, disant pag. 15, que c'étoit dans la vue de fournir un *prétexte de mauvaise chicane à l'ignorance, à la mauvaise foi de ses adversaires, &c.* En 1782, M. Mittié ne connoissoit pas d'adversaires; ici, il imagine en avoir, tandis qu'il n'a contre lui que les faits incohérents & souvent opposés avec lui-même. Comme c'étoit relativement à la liberté d'impression de ses brochures, qu'il affectoit n'avoir aucun adversaire, il me semble que l'on pourroit dire, que la liberté de la presse ne sauroit être dangereuse entre les mains de M. Mittié, n'étant pas assez conséquent pour devenir dangereux lui-même.

Il est bon, cependant, d'avertir M. M. que ce n'est pas à MM. Colon & Villars seuls, qu'il doit se plaindre de l'emploi qu'ils lui ont rappellé avoit fait du sublimé : les autres Commissaires n'ont-ils pas signé comme eux ? Les Religieux de la Charité, sous les auspices desquels il étoit venu, & sur lesquels il avoit droit de compter, puisqu'il voulut d'abord leur accorder une confiance exclusive pour la composition de son remede, n'ont-ils pas eu le soin & le courage de lui rappeller le sublimé ? Toute la difficulté consistoit donc à rompre la glace le premier : il en coûte, certainement, de contredire ouvertement un Médecin qui nie un fait dont on a la preuve; mais, je le demande au Public, plus impartial que M. Mitié, n'auroit-il pas mieux valu, pour lui & pour nous, de lui rappeller plutôt un fait que sa mémoire infidelle avoit laissé échapper ? Il est certain qu'il lui en eût moins coûté de l'avouer.

Abandonnons ce détail plus qu'inutile, car il

eſt déſagréable : contentons-nous de ſoumettre les expériences de M. M. à un examen rigoureux ; ſi nous parvenions à les réduire à leur juſte valeur, notre but ſeroit rempli, & le Public y trouveroit peut-être quelqu'avantage. Trop enclin à prévenir les ſuffrages en ſa faveur, M. M. paroît ignorer les véritables ſentiers de la froide & pénible expérience. Ses ſuccès éphémeres auprès des perſonnes en place, revêtues de l'autorité, occupées d'ailleurs, d'objets plus importants, & n'étant pas toujours dans la poſſibilité de diſcerner le vrai mérite de l'enthouſiaſme, ont pu aveugler M. Mittié ; mais il a pu, par ce moyen, procurer lui-même de leçons utiles à ſes Commiſſaires.

Les expériences de M. Mittié portent ſur vingt-huit malades. Les verbaux imprimés, pag. 3 & 8 de ſon mémoire, prouvent que leurs maladies étoient vraiment vénériennes ; mais aucune n'étoit très-grave ; c'eſt-à-dire, avec exoſtoſe, carie, difformités, ulceres rongeants, ni aux articulations, &c. ; un coup d'œil jetté ſur les verbaux peut le prouver. Nous nous contenterons d'obſerver que dix de ces malades avoient uſé du mercure ; c'eſt-à dire, paſſé aux remedes, ſoit pour la même maladie, ſoit pour des maladies précédentes. Ces malades étoient placés n°. 5, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 22 & 26. Or, tous les praticiens ſavent que ſouvent le mercure, après avoir arrêté ou détruit les progrès du virus, laiſſe des ulceres, des ſymptômes extérieurs ou cutanés, pour leſquels ſon plus long uſage devient non ſeulement inutile, mais même très-dangereux. Les végétaux alors, non-ſeulement ceux employés, d'après le choix & la méthode de M. Mittié, mais l'oſeille, les chicoracées, la diete végétale, les plantes ameres, dépuratives, anti-ſcorbutiques, achevent la guériſon & empêchent la dégénération du virus, en maladies ſcorbutiques, ſcrophuleuſes, rachitiques, &c.

Mais quel eſt le moment précis, quelle eſt la regle qui peut nous diriger dans l'emploi du mercure, & nous avertir de le ceſſer à propos? *Hic opus, hic labor*: ni les doſes du remede combinées avec le temps, ni les effets ordinaires que l'expérience nous a appris en être la meſure la moins équivoque, n'ont pu fournir aux *Hunter*, aux *Deborne*, *Swediaur*, *Fabre*, *Nisbet*, &c. des données certaines pour en fixer l'époque. J'oſe aſſurer que cette découverte ſeroit d'une utilité plus générale que celle de M. Mitié: mais ce n'eſt pas ici le moment de nous en occuper, peut-être que les moyens employés par ce Médecin, dégagés de la prévention trop exagérée dans ſes brochures, nous feront faire un pas de plus vers ce but déſiré (1).

Deux des malades de M. M., n.° 3 & 20, furent ſuivis juſqu'au 19 août, époque où ils n'étoient ſûrément pas guéris. Le n°. 20, *Jerome la Marre*, ne ſortit pas de l'hôpital à cauſe de la fievre, peut-être entretenue par la dérivation du virus ſur les organes internes, au moyen des lotions extérieures & des purgatifs trop repétés. Ce malade ſuivit, & recommença en vain les remedes de M. M. juſques au mois de novembre. J'avoue qu'il ne falloit rien moins que les ordres du miniſtre & une certaine confiance aux remedes de M. M. pour autoriſer des Officiers de ſanté à laiſſer languir ainſi ce pauvre malade.

(1) Un malade préparé par les bains, & diſpoſé à tous égards par le régime, par la temperature de l'appartement, & par ſa conſtitution, emploie ordinairement deux onces de mercure en friction. Son effet doit être ſenſible & ſoutenu pendant 25 à 30 jours. Alors le virus eſt cenſé détruit, pourvu que la maladie ſoit récente & ſans complication. Dans le cas contraire, il faut varier & prolonger le traitement. Il en eſt de même des méthodes mixtes: celle où l'on n'emploieroit le mercure qu'intérieurement, n'eſt pas ſi ſûre.

A cette époque, le virus porté ſur la poitrine, le mit à deux doigts de ſa perte. Placé pour lors dans la ſalle des Fievreux, le médecin en entreprit le traitement avec les pilulles gommeuſes de *Plenck* & le ſirop mercuriel du mémoire publié par MM. Vicq d'Azir & de Laſſone. Il guérit en décembre & janvier, malgré la rigueur du froid; fut à Romans en convaleſcence au mois de février, & en revint pour rejoindre le Régiment à Briançon vers la fin de mars.

Gombo, n°. 3, avoit un bubon ſuppurant à l'aîne gauche le 19 août, dont les bords livides & gorgés qui l'entouroient, ne permettoient pas de douter qu'il ne fût très-ancien.

Parmi les 16 malades reſtants, neuf n'avoient que des maladies légeres, primitives, cutanées, &c. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux. Les bains, les lotions émolientes & aſtringentes, les cauſtiques, les purgatifs rafraichiſſants & continuels, ſouvent guériſſent & preſque toujours font diſparoître ces ſymptômes. Ces malades étoient placés, n°. 1, 6, 12, 15, 18, 25, 27, 28 & 29 (1).

Parmi les ſept malades reſtant, n°. 2, 4, 7, 8, 19, 21, 30, quatre ſeulement avoient des maladies graves. C'étoient les n° 2, 4, 8 & 30. Rappellons ici le nom, le Régiment & les ſymptômes de ces malades.

N°. 2. Joſeph *Maucourt*, régiment Royal-la-Marine, étoit atteint de chancres calleux à la couronne & au prépuce, depuis trois ans.

N°. 4. *Foucaut*, caporal, régiment d'Auſtraſie,

---

(1) Il eſt bon d'obſerver que les n°s. 23 & 24 n'exiſtant pas parmi les lits de cette ſalle, les n°s. 29 & 30 ſont mis à leur place; ce qui réduit toujours le nombre ordinaire à 28.

entré à l'hôpital un mois avant l'arrivée de M. M. avec une gonorhée cordée, engorgement à l'aîne gauche, & pustules vénériennes sur l'habitude du corps, avoit probablement fait usage de quelques remedes auparavant.

N°. 8. Germain *Pavier*, Soldat de Royäl-la-Marine avoit des pustules & rhagades considérables à *l'anus*, à la suite d'un bubon depuis six mois. Il fut du nombre de ceux qui userent fréquemment de lotions avec la solution du sublimé corrosif, depuis le 17e. du traitement, jusqu'à sa guérison au moins apparente, reconnue le 17 juillet, ou le 60e. jour.

N°. 30. Jean *Soffroi*, Soldat d'Austrasie, entré pour la fievre le 11e mai, étoit atteint de cretes & pustules considérables à l'anus, parut bien gueri à la même époque.

Voilà en derniere analyse, à quoi se réduisent les expériences faites à Grenoble par M. M. à la guerison de quatre malades. A la pag. 27 de son memoire, dans une lettre au Ministre, il ne craint pas d'en annoncer 200. Heureusement qu'il ne s'est trouvé en tout que 25 vérolés à son arrivée, dont 11 des deux Régiments en garnison & les autres étoient venus de Briançon, Mont-Dauphin, Vienne, Valence, Voiron, Tullins, &c. ainsi l'humanité n'est pas aussi malheureuse que l'a imprimé M. M. lorsqu'il a prétendu sauver dix mille hommes annuellement. Il a pu il est vrai, voir en Ville ou dans les environs quelques malades, mais très-certainement, ce nombre ne va pas à la moitié de ce qu'il a écrit. Mais si M. M. avoit vu en tout cent malades & même plus, auroit-il eu le tems de faire cent & tant d'expériences? ou il attache bien peu d'importance à ce terme sacré pour les médecins, ou il en abuse, comme il a trop souvent abusé de la vérité dans ses recits. Si M. M. à son âge, ne savoit pas mieux l'art de faire des expériences

en médecine, que celui de rapporter des faits, qui se sont passés sous nos yeux & les siens, il seroit à plaindre & ses malades encore plus que lui.

M. M. a laissé passer des fautes sans nombre dans son mémoire. A la page 19, 20 & 21, il présente deux certificats de MM. les Religieux de la Charité, dans lesquels le P. Elisée paroit deux fois, l'un sous le titre de Chirurgien en chef, l'autre sous celui de Chirurgien major. Les PP. *Savinien* & *Barnabé*, avoient apposé leurs noms de famille, *Clement* & *Genouvill* à côté de leurs noms de religion. M. M. ou son imprimeur, ont trouvé le moyen de les séparer, de maniere qu'au lieu de quatre signataires, il en paroit sept dans son mémoire.

Il dit, pag. 15, que MM. Gagnon & Heraud, traitoient seuls & sans sa participation les malades du dépôt, tandis que dans une lettre de M. l'intendant, pag. 23, il est dit, que M. M. étoit seul chargé de ce traitement.

Ecrivant au Ministre, il dit, pag. 25, qu'il regne un parfait accord entre les Religieux de la Charité, les Médecins & les Chirurgiens, & lui. Mais à la pag. 15 il a déjà commencé à se plaindre de MM. Colon & Villars; pag. 21 il se plaint du Chirurgien major des Chasseurs royaux Corses, & il ose inculper M. le Commissaire ordonnateur: pag. 39, il se plaint de ce que les Commissaires ont visité les malades en son absence: pag. 41, qu'il a éprouvé des tracasseries de la part de trois de ses Commissaires: il suppose qu'ils ont reçu des lettres de Paris: il parle de leurs inimitiés particulieres: jusques là il avoit été content d'eux & eux de lui: il imagine une rivalité entr'eux & les autres Commissaires, parce que M. Gagnon étoit chargé de rédiger le rapport. Il parle de leur jalousie contre le P. Elisée: pag. 48, dans une lettre à M. le Duc de Tonnerre à laquelle il

donne le titre de *protestations*, il se plaint des tracasseries du médecin de l'hôpital avec les Peres de la Charité; à la pag. 22 de ses observations, il dit que tous les membres du Conseil de santé, sont les plus acharnés, les plus malhonnêtes de ses ennemis, & quatre lignes plus bas, il ajoute, qu'il ne doute pas que leur rapport ne soit dicté par le savoir & l'impartialité d'un homme honnête, &c. Il semble enfin que M. M. ne peut vivre que parmi les querelles & la brouillerie, tant il se plait à les susciter. Mais on pourroit répondre à M. M. que la paix regnoit parmi tous ses Commissaires avant son arrivée à Grenoble: son manque de confiance dès son arrivée, ne les empêcha pas même de suivre son expérience, avec la candeur & l'attention qu'exigent le respect dû au Gouvernement & le désir de se rendre utiles à l'humanité. Ils furent tous d'accord, tant qu'ils ne firent qu'observer & suivre le traitement de M. M. mais lorsqu'il fallut rédiger les procès verbaux, les signer, osons le dire, ses Commissaires eussent donné une bien foible opinion de leur travail, s'il eût pu plaire au caractere exigeant & trop versatile de M. M. C'est alors qu'il falloit nécessairement, ou résister à ses prétentions, à ses reticences injustes, ou s'avilir aux yeux des ministres & de nos propres consciences. S'il éprouva de la diversité dans les opinions, portées dans ce moment de crise, lui seul a lieu d'en être étonné. Les uns croyoient devoir plus ou moins s'en rapporter à sa probité ou à celle de leurs Confreres: d'autres n'avoient pas tenu de journal, n'avoient pu se trouver très exactement à tous les pansemens: d'ailleurs, est il étonnant qu'il se trouve parmi sept Commissaires deux ou trois personnes plus promptes à démasquer l'erreur & la surprise; n'y étoient-elles pas le plus interessées? n'ont-elles pas signé d'un accord unanime? ne se sont-elles pas accordées sans peine,

lorſque M. M. a ceſſé de ſouffler le feu de la méſintelligence ſur eux.

M. M. ſera donc réduit à demander au miniſtre de nouvelles épreuves, de nouveaux commiſſaires, pour conſtater les effets de ſon remede. Il ſera toujours à recommencer, parce qu'il ſe perſuade à lui ſeul des guériſons miraculeuſes, qui échappent aux yeux les plus exercés, & aux témoins les mieux intentionnés. En voilà aſſez ſur les ouvrages & ſur les opinions de M. M.; nous avons également fait ſentir combien peu nous pouvions compter ſur ſon traitement fait à Grenoble; il lui a donné le nom d'expériences, il en a porté le nombre juſqu'à deux cents, & nous avons cru pouvoir, ſans bleſſer les égards qui ſont dûs à la juſtice & à la vérité, les réduire à quatre; encore le titre d'eſſai nous paroîtroit plus propre & plus convenable que celui d'expérience.

Dans ſes obſervations ſommaires (1), M. Mittié donna en 1779, une liſte alphabétique d'environ 90 plantes, qui paroît extraite de la table de quelqu'autre ouvrage, mais ſans ſoin, comme la plupart des ouvrages de M. M.; car la *Patience* y eſt répétée ſous le nom de *Parelle*: d'ailleurs nos promenades avec M. M. aux environs de Grenoble en 1788, nous ont appris qu'il ſe trouvoit quelques plantes dans cette liſte qu'il ne connoiſſoit pas. Pendant ſon traitement, il en ajouta trois à cette liſte; ce ſont le Chevrefeuil (2), la Digitale (3) & la Gratiole (4). Dans ſes obſervations *importantes*, à la ſuite de ſon nouveau mémoire, M. M. ajoute une nouvelle liſte de dix-huit plantes ſeulement, qui ſe trouvoient compriſes dans la premiere, excepté

(1) Pag. 27.
(2) Lonicera *caprifolium* L.
(3) Digitalis *lutea* L.
(4) Gratiola *officinalis* L.

l'Ellebore (1), le Jalap & la Scamonée, qui sont la racine ou la résine de deux plantes étrangeres fortement purgatives (6).

Nous dirons avec les Commissaires de M. M. dans leur certificat, pag. 17 & 18, de son mémoire, qu'il a employé plusieurs plantes communes & des plantes purgatives ; qu'au bout de quelques jours il retrancha ces dernieres, & que dans un autre intervalle, il employa des bois composés avec des extraits, des poudres & resines de plantes étrangeres, &c. Ces trois sortes de remedes, d'abord purgatifs, ensuite alterants ou purgatifs doux, & enfin ces *pilules alterantes*, un peu drastiques, joints aux secours chirurgicaux, aux lotions, aux remedes topiques, constituent donc le traitement de M. M.

Ses malades étoient purgés deux, trois, quatre fois pendant chacun des trois premiers jours, sans diminuer que très-peu leur portion d'aliments ; ils l'étoient seulement deux ou trois fois par la seconde préparation. Mais vers le dix-septieme jour & suivants, M. M. *renforçoit le traitement* par ses bols & par les moyens externes. Ces mêmes bols ne nous ont pas parus sans inconvénients ; il y a eu des malades qui quoique très-robustes alloient six ou huit fois par jour ; leur appetit diminua pour lors, leur teint parut jaune, ils se plaignirent aussi de quelques coliques.

Le bon état de presque tous les malades, la dis-

---

(1) Elleborus *viridis* L. M. M. ne craignit pas de lui substituer l'elleb. *fœtidus*, ou pied de griffon, plante très-âcre, vénéneuse, qu'on n'a pas donné jusqu'ici intérieurement, excepté en Angleterre où l'on en a prescrit six grains en infusion à l'eau froide, comme vermifuge, Voyez Hall. *hist. stirp.* n. 1193.

(2) M. M. les mêle ordinairement avec des extraits amers & savoneux.

parition des ſymptômes vénériens & même des douleurs ; l'intervalle de deux mois que dura le traitement, ne nous permirent pas de prononcer ſur les inconvénients, ni ſur le manque de ſuccès de cette méthode. Auſſi avons-nous dit dans tous les verbaux & certificats, que nous deſirions de nouvelles expériences confirmatives. Nous avons vu depuis que quelques malades ont rechûté ; que pluſieurs malades traités en ville par M. M., n'ont pas été guéris : il y en a eu chez leſquels ſon traitement n'a même pas ſuſpendu les douleurs nocturnes ; la diverſité de régiments auxquels appartenoient les malades de M. M., les ont diſperſés. D'ailleurs comment démêler les ſuites de leurs premieres maladies, d'avec les traces d'une nouvelle inconduite ? On ſent que la choſe eſt impoſſible au bout d'un certain temps.

M. Mittié & le public peut-être trouveront nos réflexions un peu tardives, tandis que, malgré nos expériences particulieres, celles de M. Mittié & celles de nos confreres, nous les croyons encore trop prématurées pour pouvoir prononcer, mais il a fallu nous diſculper & édifier.

Nous dirons donc que nous ſommes fondés à regarder la méthode de M. M. comme un mêlange de ſucs antiſcorbutiques, âcres & purgatifs, très-chargés ; aidés d'autres ſecours, ils ont fait diſparoître promptement les ſymptômes vénériens, mais il a fallu recourir de nouveau au mercure pour guérir pluſieurs perſonnes.

Employons donc cette méthode pour les maladies légeres primitives qui n'exigent pas du mercure ; mais gardons-nous d'y compter, lorſqu'elles ſeront confirmées.

Employons-la encore dans le cas de maladies vénériennes, dégénerées, à la ſuite du traitement mercuriel, ſoit par les vices de ſon adminiſtration ou de ſes préparations, ſoit par la complication d'autres virus étrangers à ces maladies.

Si cette conclusion pouvoit déplaire à M. Mittié, ou à des personnes trop prévenues en faveur de sa méthode & contre le mercure, nous leur dirons avec le grand Linné : *Adversariorum convitia acerrima, insimulationes, cavillationes, buccinationes, præstantiorum virorum, omni ævo, laboris præmia, tranquillo animo sustinui, nec in me capillum mutant, nec mei mores patiuntur.*